

Christelle PETEX-LEVET

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

Ministère de la Transformation et de la
Fonction publiques
Monsieur Stanislas GUERINI
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, rue de Grenelle
75700 Paris SP 07

CPL/MF/23/366

La Roche sur Foron, le 27 octobre 2023

Monsieur le Ministre,

Lors de votre venue en Haute-Savoie le 28 septembre 2023 et suite à de nombreuses années d'alerte au sujet des problématiques liées à la vie chère et au pouvoir d'achat de ce territoire, vous avez finalement annoncé la mise en place par le Gouvernement d'une indemnité de résidence qui sera octroyée aux agents de la fonction publique dans un périmètre déterminé de 61 communes situées entre la Haute-Savoie et l'Ain.

Cette mesure attendue depuis plus de 20 ans par notre territoire frontalier est le signe que le Gouvernement a finalement pris conscience de l'atypisme de la situation de la Haute-Savoie et de l'Ain de par leur proximité avec la Suisse ainsi que de l'urgence d'intervenir.

Toutefois, ce dispositif comporte de larges failles et celle qui interroge le plus concerne la liste établie des communes qui y sont éligibles. J'ai été saisie à de nombreuses reprises à ce sujet ces dernières semaines tant par les communes de ma circonscription que par les syndicats représentant les professions susceptibles de bénéficier de l'indemnité. Cette liste sélective de communes prouve malheureusement que la situation du territoire est encore très mal assimilée.

De nombreuses communes non éligibles ne comprennent pas pourquoi d'autres communes voisines le sont et pas elles alors qu'elles partagent les mêmes problèmes de vie chère et de recrutement du personnel de la fonction publique.

Au-delà de l'incompréhension relative à la liste des communes éligibles, il est fortement craint que cette mesure pénalise encore plus le recrutement des agents de tous les versants de la fonction publique dans les zones non touchées par le dispositif : nous risquons des mouvements internes d'agents au sein des deux départements vers les communes dotées au détriment des autres. Cette solution se révèle donc ni efficace, ni vraiment pérenne.

Par ailleurs, les communes éligibles au dispositif m'ont également fait part de leur surprise puisqu'elles ont appris que cette fameuse nouvelle indemnité serait à la charge financière des établissements recruteurs et/ou des collectivités. C'est donc une révision de l'ensemble des budgets de fonctionnement de ces entités qui

va devoir avoir lieu : cela risque de poser des problèmes sérieux de financement qu'il est indispensable que le Gouvernement prenne en compte.

Aussi, Monsieur le Ministre, au vu de l'ensemble de ces éléments et avant même sa mise en œuvre effective, il est indispensable que le Gouvernement revoie le fonctionnement, le financement et le périmètre d'action de ce dispositif d'indemnité de résidence. L'ensemble des communes de la Haute-Savoie doit y être éligible pour éviter les dysfonctionnements et son financement doit impérativement être précisé et aidé.

Je vous remercie par avance de l'urgence et de la bienveillance avec laquelle vous traiterez ces informations et en tiendrez compte pour améliorer ce dispositif qui doit être un véritable levier pour sortir la Haute-Savoie et l'Ain de la crise liée au manque crucial d'agents de la fonction publique que ces deux départements subissent depuis bien trop d'années.

Je me tiens à votre disposition pour convenir d'une prochaine rencontre afin d'échanger de vive voix à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Votre députée,

